



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2009/017

Genève, le 22 avril 2009

CONCERNE:

### Annexes I, II et III

#### Inscription d'une espèce à l'Annexe II

1. Le Secrétariat rappelle aux Parties que le 13 mars 2009, conformément à une décision prise par la Conférence des Parties à sa 14<sup>e</sup> session (CoP14, La Haye, 2007), l'espèce suivante a été inscrite à l'Annexe II de la CITES.

– ANGUILLIFORMES

Anguillidae

*Anguilla anguilla.*

#### Retrait d'espèces de l'Annexe III

2. Conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 3, de la Convention, le Gouvernement malaisien a retiré de l'Annexe III les espèces d'oiseaux suivantes:

– GALLIFORMES

Phasianidae

*Arborophila campbelli*

*Arborophila charltonii*

*Caloperdix oculus*

*Lophura erythrophthalma*

*Lophura ignita*

*Melanoperdix niger*

*Polyplectron inopinatum*

*Rhizothera dulitensis*

*Rhizothera longirostris*

*Rollulus rouloul.*

3. Conformément aux dispositions de l'Article XVI, paragraphe 3, de la Convention, la suppression de ces espèces de l'Annexe III entrera en vigueur 30 jours après la date de la présente notification, soit le 22 mai 2009.

### Corrections aux Annexes I et II

4. Des discussions avec la spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux et le PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature ont fait apparaître la nécessité d'apporter certaines corrections aux annexes, principalement dans un souci de cohérence avec les nomenclatures normalisées adoptées à la CoP14. Le Secrétariat CITES a donc fait à présent les corrections indiquées ci-après.

#### **Concernant la faune**

##### MAMMALIA

###### – SCANDENTIA

Suivant la nomenclature normalisée adoptée à la CoP14, la famille des Tupaiidae, inscrite à l'Annexe II, a été transférée de l'ordre des PRIMATES à l'ordre des SCANDENTIA. Cependant, la famille des Ptilocercidae aurait dû elle aussi y être transférée. L'ordre des SCANDENTIA n'inclut que ces deux familles. En conséquence, conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14), annexe 3, sous *Taxons supérieurs*, l'inscription à l'Annexe II a été modifiée, devenant "SCANDENTIA spp."

##### AVES

###### – ANSERIFORMES

Anatidae:

Le nom générique de l'espèce *Cairina scutulata*, inscrite à l'Annexe I, a été corrigé, devenant *Asarcornis*.

###### – PSITTACIFORMES

Psittacidae:

Le nom générique de l'espèce *Geopsittacus occidentalis*, inscrite à l'Annexe I, a été corrigé, devenant *Pezoporus*.

##### AMPHIBIA

###### – ANURA

Le nom de la famille des Myobatrachidae a été corrigé, devenant Rheobatrachidae.

#### **Concernant la flore**

###### – EUPHORBIACEAE

Dans la version française, l'annotation à *Euphorbia* spp. à l'Annexe II a été corrigée en supprimant les mots "en branche".

5. L'édition actuelle des Annexes I, II et III apparaît sur le site web de la CITES sous "[Documents officiels / Annexes](#)".